FASTFRATE

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1er octobre 2026

TARIF ACCESSOIRE À VALEUR AJOUTÉE

ARTICLE	TARIF ACCESSOIRE À VALEUR AJOUTÉE	DESCRIPTION ET FRAIS
5.0	**LIVRAISON ET RAMASSAGE EN DEHORS DES HEURES NORMALES**	**80 $ par heure par ramassage — Minimum 160 $** Ces frais s'ajoutent aux frais de transport prescrits pour les ramassages/livraisons effectués entre 19 h et 7 h, pour les expéditions de moins de 24 000 lb. Ce service doit être planifié 24 heures d'avance. Tout temps de détention sera facturé en supplément selon le barème.
10.0	**LIVRAISON SUR RENDEZ-VOUS**	**Frais d'expédition de 15 $ (zones locales uniquement) — 30 $ (points interlignes)** Ce supplément s'applique lorsque la livraison exige : a) un rendez-vous de livraison à une heure précise, ou; b) une livraison pendant une plage horaire spécifique qui ne permet pas d'effectuer la livraison selon les procédures opérationnelles habituelles. Le connaissement doit comporter une mention au sujet de l'heure ou de la plage horaire convenue à l'avance. Ces frais s'appliquent également si le destinataire le demande ou l'exige. Fastfrate prendra les dispositions nécessaires pour effectuer la livraison dans la mesure du possible et ne sera pas responsable des dommages, coûts, pénalités et/ou amendes consécutifs à un **retard d'expédition.** Réservations C3 : des frais de 12 $ par envoi s'appliquent pour les livraisons à Sobeys Inc.
25.0	**CONNAISSEMENT – MODIFICATION DES CONDITIONS**	**25 $ par changement apporté au connaissement** Frais pour toute modification des conditions du connaissement qui concerne le paiement des frais de transport (c'est-à-dire de prépayé à collecté, etc.).
30.0	**FRAIS DE CAUTION (DÉDOUANEMENT)**	**5,25 $ par cwt — Minimum : 150 $ — Maximum : 300 $** Ces frais s'appliquent lorsque nous devons transporter un envoi vers un entrepôt local à l'intérieur du pays pour dédouanement. Sous réserve d'un supplément de carburant.
35.0	**FRAIS DE REMANIEMENT DE CAUTION**	**50 $ par envoi** Ces frais s'appliquent lorsqu'il nous est demandé de manifester à nouveau un envoi d'un mode de transport à un autre (exemple : de transport maritime ou aérien à routier ou ferroviaire).
40.0	**RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CARGAISON**	Les frais et tarifs sont basés sur une évaluation basée sur le poids d'un envoi qui ne dépasse pas 2 $/lb (4,41 $/kg). Si une valeur plus élevée est déclarée et que le Client accepte par écrit, des frais d'évaluation excédentaires s'appliqueront à 3 % de la valeur déclarée au-delà de 2 $/lb (4,41 $/kg). Minimum de 5 $ pour les frais de valeur excédentaires. Les réclamations de fret inférieures à 100 $ ne seront pas acceptées.
45.0	**PAYABLE À LA LIVRAISON**	**6 % des frais d'envoi contre remboursement (CR), Minimum : 75 $** Ces frais s'appliquent lorsque notre chauffeur est invité à récupérer de l'argent liquide ou un chèque certifié payable à Consolidated Fastfrate inc. ou Fastfrate auprès du destinataire avant que le fret puisse être livré. Les frais d'annulation de 75 $ doivent être demandés par écrit par le vendeur.
50.0	**COPIES DE DOCUMENTS**	**7,50 $ par document** Les frais s'appliquent lorsque le client demande des copies de document (exemple : connaissement, preuve de livraison).
55.0	**FRAIS DE CROSS-DOCK**	**2,50 $ par cwt — Minimum : 75 $ — Maximum : 300 $** Ces frais s'appliquent lorsque l'expéditeur livre un envoi au quai de Fastfrate pour qu'un destinataire puisse le récupérer.
60.0	**CUBE (DENSITÉ)**	**Tous les taux sont sujets à 10 livres par pied cube à moins de spécification contraire.** 10 pieds cubes = Longueur (po) x Largeur (po) x Hauteur (po)/1728 x 10. Si ce montant est plus élevé que le poids de la marchandise, le poids du cube sera ajouté au calcul des frais de fret. S'il n'est pas possible de stocker du fret au-dessus d'un envoi, la dimension du cube de cet envoi sera basée sur une hauteur minimale de 8 pieds. Les palettes occupant 72 po et plus de hauteur seront cubées à 96 po de hauteur.
65.0	**MARCHANDISES DANGEREUSES (TRAIN)**	**Envois pesant moins de 1 000 lb : 25 $** **Envois pesant 1 000 lb ou plus : 35 $**
70.0	**MARCHANDISES DANGEREUSES (VOIE TERRESTRE)**	**Envois pesant moins de 1 000 lb : 35 $** **Envois pesant 1 000 lb ou plus : 45 $**
75.0	**RÉTENTION D'ÉQUIPEMENT – NON CHAUFFÉ – (SURESTARIE)**	**275 $ par jour par remorque ou conteneur** Les frais s'appliquent après une période gratuite de 24 heures.
80.0	**RÉTENTION D'ÉQUIPEMENT – CHAUFFÉ – (SURESTARIE)**	**385 $ par jour par remorque ou conteneur** Les frais s'appliquent après une période gratuite de 24 heures.
85.0	**TEMPS D'ATTENTE**	**Poids facturé en livres Temps alloué** **1 à 5 000 lb 30 minutes** **5 001 à 10 000 lb 45 minutes** **10 001 lb et plus, incluant les pleines remorques 60 minutes** **80 $ par heure ou partie d'heure** Les tarifs ci-dessus s'appliquent lorsque le chauffeur est retenu au point de ramassage ou de livraison pendant une durée supérieure au délai de prise en charge ou de livraison autorisé, comme indiqué ci-dessus.

FASTFRATE

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1er octobre 2026

TARIF ACCESSOIRE À VALEUR AJOUTÉE

ARTICLE	TARIF ACCESSOIRE À VALEUR AJOUTÉE	DESCRIPTION ET FRAIS
90.0	DÉPÔT REMORQUES/CONTENEURS	Sauf indication contraire, tous les tarifs sont basés sur une charge en direct et un déchargement en direct. Les frais de dépôt de remorques ou de conteneurs pour le chargement et le déchargement seront facturés au montant forfaitaire de **150 $** pour les zones locales. Des frais supplémentaires seront appliqués en fonction des trajets à vide et des tours d'équipement en fonction des volumes. Contactez votre bureau local ou votre service de tarification pour obtenir des estimations pour les zones non locales.
92.0	ENLÈVEMENT DU FARDAGE	**10 $ par envoi (zones locales seulement, 2 palettes maximum)** Des frais de **3 $ par palette** supplémentaire sont applicables pour les livraisons en zones locales, y compris les ramassages au terminal local.
95.0	USAGE EXCLUSIF	**Taux de chargement complet — Minimum : 40 000 lb, application en pieds linéaires complets de la remorque ou du conteneur utilisé ou taux de chargement complet/conteneur publié.** Ce tarif s'applique lorsque le client demande que sa marchandise soit transportée seule sur la remorque ou que la cargaison occupe une capacité visible totale.
100.0	MAIN-D'ŒUVRE SUPPLÉMENTAIRE	**60 $ par personne par heure ou partie d'heure — Minimum : 250 $** Ce tarif représente le coût d'un aide-conducteur seulement et s'applique si le conducteur a besoin d'aide pour charger ou décharger le fret. Il est calculé en fonction du temps total passé à effectuer le travail demandé, et ce, à partir du moment où la main-d'œuvre supplémentaire quitte le terminal jusqu'au moment où elle y est de retour.
105.0	RAMASSAGE OU LIVRAISON PAR FLAT DECK	**600 $ par envoi pour les villes desservies localement.** Ces frais s'appliquent en plus des frais de transport prescrits pour les livraisons ou les ramassages dans la zone de service du terminal (voir l'article 220 pour le bâchage).
107.0	LIVRAISON À LA PORTE	**120 $ par envoi pour les villes desservies localement** lorsque la marchandise doit être livrée à la porte d'entrée et nécessite de se stationner dans la rue parce que l'arrière est hors d'accès.
110.0	SUPPLÉMENT POUR CARBURANT	Les frais et tarifs sont soumis au supplément de carburant applicable en vigueur au moment et au lieu d'expédition indiqués.
112.0	Manutention à la main	**5,00 $ par cwt. Minimum 60,00 $, maximum 200,00 $** Ce frais s'appliquera si la palette doit être démontée une pièce a la fois au moment de la livraison. Le consignataire / client n'est pas autorisé à effectuer le déchargement de nos camions.
115.0	SERVICE DE PROTECTION DE CHALEUR	**30 % des frais de transport — Minimum : 40 $** Ce service est fourni lorsque l'expéditeur précise CHAUFFAGE ou PROTÉGÉ DU GEL sur le commencement. Les frais ci-dessus s'appliquent en saison.
120.0	RAMASSAGE OU LIVRAISON À L'INTÉRIEUR	**5 $ par cwt — Minimum : 60 $ — Maximum : 200 $** Ces frais s'appliquent si le ramassage ou la livraison à l'intérieur doit être effectué depuis/vers d'autres étages que le rez-de-chaussée ou si le ramassage ou la livraison doit être effectué à 60 pieds du véhicule de livraison (s'appliquent également aux étages supérieurs, centres commerciaux, écoles, banques, chantiers de construction, bureaux et entrepôts).
125.0	RÈGLE DU PIED LINÉAIRE	**1 000 livres par pied linéaire par envoi occupant 10 pieds ou plus de la remorque** Lorsque le fret occupe 10 pieds ou plus d'espace de remorque (ou est emballé de sorte que d'autres marchandises ne peuvent pas être stockées dessus ou de chaque côté), le poids facturable sera calculé à un minimum de 1 000 lb par pied linéaire d'espace utilisé (c'est-à-dire : 11 pieds d'espace de remorque utilisé = 11 000 lb). Reportez-vous au devis pour une application cubique et linéaire complète.
130.0	MANUTENTION DE MARCHANDISE HORS DIMENSION	**75 $ par surcharge d'expédition** Les envois contenant un ou plusieurs articles d'une longueur égale ou supérieure à 10 pieds seront divisés en cubes à 96" de hauteur en plus des frais de manutention de marchandise hors dimension. Pour les envois dépassant 10 pieds linéaires, la règle du pied linéaire s'appliquera plus les frais de manutention de marchandise hors dimension.
135.0	LUMPER, SWAMPER, TI-HI, TRI & SÉPARATION	**20 % des frais de marchandises — Minimum : 60 $ par envoi — Maximum : 375 $** Ces frais s'appliquent lorsque les envois doivent être séparés en fonction des marques, des tailles, des arômes ou d'autres caractéristiques distinctives. Voir l'annexe 1 pour la liste des emplacements nécessitant des services. Aucun reçu ne sera fourni pour l'envoi LTL.
140.0	SUPPLÉMENT DE PROTECTION MARINE	Un supplément s'applique à toutes les expéditions à destination de Terre-Neuve par bateau via le port de Montréal à cause des observations de baleines franches de l'Atlantique Nord en hausse dans la Voie maritime du Saint-Laurent. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître les demandes et tarifs actuels, car la situation évolue en fonction des tendances migratoires.
145.0	EMBALLAGE	**Conditions d'emballage minimum selon les normes de l'industrie.** Les marchandises à l'emballage inadéquat seront expédiées au « risque du propriétaire ».
150.0	SERVICE DE HAYON ÉLECTRIQUE	**3 $ par cwt — Minimum : 60 $ — Maximum : 250 $** **(Maximum de 1 500 livres par levage, dimension maximale de 72 pouces sur TOUTE longueur, largeur ou hauteur de palette)** Des frais s'appliquent si l'expéditeur ou le destinataire ne dispose pas d'un quai d'expédition/réception approprié, ou si le connaissement le demande pour assurer une manutention sûre du fret ou si l'expéditeur ou le destinataire déclare que l'utilisation d'un hayon électrique est une exigence.
155.0	PRIORITÉ DE TARIF	Les exceptions à toute condition de service à valeur ajoutée spécifiquement mentionnée sur un devis en cours prévalent sur ce document publié de tarifs accessoires à valeur ajoutée.

FASTFRATE

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1er octobre 2026

TARIF ACCESSOIRE À VALEUR AJOUTÉE

ARTICLE	TARIF ACCESSOIRE À VALEUR AJOUTÉE	DESCRIPTION ET FRAIS
160.0	RECONSIGNMENT (AVANT LIVRAISON)	**40 $ par demande** Ces frais s'appliquent lorsque, avant la livraison, l'adresse du destinataire figurant sur le connaissement original de l'expéditeur doit être modifiée par une autre adresse locale dans la zone de service du terminal et qu'un nouveau connaissement pourrait être requis afin de diriger l'envoi correctement.
170.0	LTL et FL TENTATIVES DE RAMASSAGE ET LIVRAISON :	**3,50 $ par cwt, minimum 80,00 $, maximum (F/L) 250,00 $ (zones locales seulement. Pour les emplacements interlignes, des frais interlignes supplémentaires s'appliqueront)** **a) LIVRAISON :** Cette charge s'applique lorsque nous avons tenté de livrer une expédition et que l'une des situations suivantes se produit : □ Le consignataire demande que nous livrions à un autre moment; □ Pas de réponse au lieu de travail du consignataire; □ Le consignataire ou l'expéditeur demande que nous livrions à une autre adresse dans la zone de service du terminal, non mentionné à l'origine sur le connaissement (des frais de RÉEXPÉDITION s'appliqueront aussi); □ L'accès à la zone de livraison au moment de la livraison était restreint. **b) RAMASSAGE :** Ce frais s'applique lorsque nous avons tenté de ramasser de la marchandise et que l'une des situations suivantes se produit : □ L'expéditeur demande qu'on ramasse à un autre moment; □ Aucune réponse au bureau de l'expéditeur; □ Pour le consignataire ou l'expéditeur, nous demandons de récupérer à une autre adresse dans la
175.0	RÉSIDENTIEL	**4,50 $ par cwt — Minimum : 95 $ — Maximum : 250 $** Ces frais s'appliquent lorsque nous récupérons ou livrons dans une résidence privée, que celle-ci fonctionne comme une entreprise ou non. Ce supplément s'applique également aux fermes, appartements, maisons, résidences, country clubs et domaines.
180.0	REPESÉE DE L'ENVOI	**Les envois sont soumis à une nouvelle pesée à l'aide de balances de poids et de mesure approuvées par le Canada.** Pour les envois soumis à un repesage, le produit, le conteneur, l'emballage, la palette et tout autre élément attaché à ou faisant partie de l'envoi seront inclus dans le poids repesé.
185.0	SUPPLÉMENT DURANT LES RESTRICTIONS ROUTIÈRES	**30 % des frais de transport** Un supplément de 30 % sera imposé aux expéditions en provenance ou à destination du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut pendant les restrictions d'interdiction routière appliquées par le ministère des Transports.
190.0	LIVRAISON SUR ROUTE RURALE	**Supplément de 65 $ par envoi** Ces frais s'appliquent aux ramassages ou livraisons hors des limites de la ville avec un FSA de route rurale en plus de tout tarif de zone ou point à point.
195.0	SERVICE SAISONNIER DE NAVETTE AÉRIENNE	**Sujet à des frais additionnels au moment de l'expédition en plus des frais de transport réguliers** Des frais de service de navette aérienne supplémentaires s'appliqueront à la traversée suivante pendant la débâcle printanière et/ou le gel automnal. Toute marchandise en attente à notre terminal d'Edmonton lorsque le service de navette aérienne n'est pas requis sera sujette à des frais d'entreposage.
197.0	RAMASSAGE OU LIVRAISON DEUXIÈME	**Supplément de 150 $ par envoi.**
198.0	SÉCURITÉ, FRAIS DE DÉTOUR PAR L'AÉROPORT	**Supplément de 100 $ par envoi.** Ces frais s'appliquent aux ramassages ou aux livraisons nécessitant l'accès à des zones sécurisées telles que les aéroports et les installations militaires, ou à toute autre zone fermée nécessitant le passage par des points de contrôle de sécurité.
200.0	RETARD D'EXPÉDITION	Fastfrate ne sera pas responsable des frais et/ou amendes et/ou pénalités résultant d'un retard d'expédition.
205.0	SUPPLÉMENT POUR ENVOI SEUL	Un supplément de **60 $ par envoi** s'applique au ramassage d'un seul envoi. Ceci s'applique explicitement aux expéditions uniques sur une seule palette pesant moins de 500 livres.
210.0	FRAIS D'ENTREPOSAGE	**2,50 $ par cwt par jour — Minimum : 40 $ — Maximum : 250 $ par jour** Ces frais s'appliquent lorsqu'un client nous demande de stocker du fret non livré ou en attente de transport. Le **fret en attente** sera facturé à partir de 7 h le jour après que le transporteur l'ait reçue. Une période gratuite de 48 h sera accordée au **fret non livré** suivant l'avis ou l'arrivée. Les samedis, dimanches et jours fériés ne seront pas inclus dans le calcul de la période gratuite, mais ils seront inclus dans l'évaluation des tarifs.
215.0	SUPPLÉMENTS	**Tous les tarifs sont sujets aux suppléments applicables.**
220.0	BÂCHE	**150 $ par remorque ou partie de remorque et 250 $ pour une remorque Super B (si nécessaire et disponible)** Ces frais s'appliquent lorsqu'une bâche est demandée ou requise afin de protéger le fret de la météo.
225.0	TAXES	**Tous les tarifs sont sujets aux taxes applicables.**
257.0	RAMASSAGE AU TERMINAL	Un supplément de **25 $ par envoi** s'applique au ramassage au terminal.
230.0	CONDITIONS DE PAIEMENT	Les conditions de crédit sont nettes à 30 jours à compter de la date de facture. Des frais d'intérêt de 2 % par mois (c.-à-d., 26,82 % par année) seront appliqués à tout montant en souffrance. Veuillez vous référer à l'application de crédit pour plus de détails.
235.0	SALON PROFESSIONNEL	**4,50 $ par cwt — Minimum : 200 $ — Maximum : 450 $ par jour** Ce tarif ne s'applique pas si nous sommes le transporteur officiel du salon professionnel. Inclus une période d'attente gratuite de 1 h.

TARIF ACCESSOIRE À VALEUR AJOUTÉE

ARTICLE	TARIF ACCESSOIRE À VALEUR AJOUTÉE	DESCRIPTION ET FRAIS
236.0	INOPÉRABLE / INEMPILABLE	La marchandise qui occupe tout l'espace disponible du plancher au plafond dans la remorque, car la palette ne peut pas être empilée en toute sécurité avec une autre palette au-dessus ou en dessous. **Ces expéditions seront cubées à une hauteur de 96" pour le cubage (élément 60 de densité de cubes)**
240.0	CONGÉ OU FIN DE SEMAINE	**80 $ par heure — Minimum : 320 $ par appel entrant** Ces frais s'appliquent en plus des frais de transport prescrits chaque fois qu'il nous est demandé d'effectuer un ramassage ou une livraison pendant la fin de semaine ou lors d'un jour férié et qu'il est nécessaire de faire appel à un chauffeur pour effectuer le service. Veuillez demander au service client ou à votre représentant commercial quels terminaux de service effectuent le ramassage ou la livraison le week-end pour connaître la disponibilité.